FABRICATION DE VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT EUROPÉEN

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le disque de stationnement européen est obligatoire pour les « zones bleues ».

Avec ce kit à imprimer vous pouvez réaliser facilement votre propre disque.

Il vous suffit:

- d'imprimer ces trois pages (face, cercle et dos)
- de découper selon les pointillés
- de percer un trou au centre, sur le repère
- d'assembler les trois éléments à l'aide d'une attache parisienne. Si vous n'en avez pas, vous pouvez venir en chercher une à l'accueil la mairie. Vous pouvez aussi agraffer les coins afin d'assurer la fixation du disque.





